

## ACTUALITÉS

# Retraite : le Sénat vote le départ à 64 ans

**Etape 2** Après des débats houleux à l'Assemblée, les sénateurs, eux, ont pu examiner le projet en entier et voter le fameux article 7.

**A** lors que le conflit bat son plein depuis plusieurs jours, les sénateurs ont planché cette semaine sur le texte de la réforme des retraites, après un premier passage houleux et quasi stérile à l'Assemblée nationale. Peu après minuit, dans la nuit de mercredi 8 à jeudi 9 mars, ils ont voté le cœur du projet, le très cliquant article 7, celui qui repousse de deux années l'âge de départ à la retraite, à 64 ans. « C'est un vote de responsabilité du Sénat, qui a fait le choix de suivre le gouvernement, s'est félicité dans la foulée le ministre du Travail, Olivier Dussopt. Nous allons ainsi pouvoir le relever progressivement, en tenant compte de la pénibilité. [...] C'est un effort pour tous les Français, mais nous voulons qu'il soit réparti le plus justement possible. »

Cette adoption ne s'est pourtant pas faite sans heurts, malgré l'absence de sénateurs LFI. L'arti-

cle n'a été adopté que par 201 voix pour (115 voix contre). Les sénateurs de gauche estiment que la majorité sénatoriale a tout fait pour accélérer la procédure (en utilisant notamment l'article 38 de la Constitution), ce qui a fait passer à la trappe plus de 1.000 amendements. « Scandaleux ! Un coup de force démocratique inacceptable », a dénoncé le sénateur PS Guillaume Gontard. Les groupes socialiste, communiste et écologiste du Sénat ont d'ailleurs annoncé mercredi vouloir saisir le Conseil constitutionnel.

## VOTE BLOQUÉ

Parmi les autres mesures votées par le Sénat, on peut noter le « CDI seniors », destiné aux 60 ans et plus, pour inciter à l'emploi, qui avait été rejeté à l'Assemblée nationale. Il exonère l'employeur de cotisations familiales. En parallèle, il a aussi été validé un

## Les prochains rendez-vous

Du 6 au 12 mars

Examen au Sénat



A partir du 15 mars

Commission mixte paritaire (7 députés et 7 sénateurs). Sans accord, retour à l'Assemblée

26 mars minuit

Fin du délai de 50 jours. Adoption obligatoire

« index seniors » pour les entreprises de plus de 1.000 salariés dès novembre prochain. Les sénateurs ont ramené le seuil à 300 salariés à l'été 2024. Concrètement, elles vont devoir publier tous les ans des indicateurs relatifs à l'emploi des salariés « âgés ».

Avec l'aval du gouvernement, le Sénat a voté jeudi à l'unanimité la bonification jusqu'à 5 % de la pension pour les mères de famille qui auront une carrière complète à 63 ans. Les sénateurs ont aussi introduit le plan d'épargne retraite « couple solidaire » (PER) : les deux conjoints pourront être titulaires, ce qui n'est pas possible

aujourd'hui. Jeudi, en fin de matinée, nouveau coup de théâtre : Olivier Dussopt a dégainé l'article 44.3 de la Constitution et imposé le « vote bloqué », considérant qu'il y avait encore trop d'obstruction. Cette procédure impose aux sénateurs de voter tout le texte en une seule fois, en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le gouvernement (environ 70). Le 15 mars, il sera vu en Commission mixte paritaire, puis de nouveau par les députés en cas de désaccord au sein de la commission. Le 26 mars à minuit, le texte est censé être définitivement adopté. — SANDRA MATHOREL

## PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

# Taux individualisé par défaut en 2025

L'inégalité entre les femmes et les hommes, souvent décriée, touche aussi la fiscalité. Elle est en tout cas l'objet d'une proposition de loi déposée à la date très symbolique du 8 mars, Journée internationale des droits de la femme, « visant à renforcer l'égalité fiscale et successorale ». L'objectif : mettre fin, entre autres, au taux commun par défaut du prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu. « En moyenne, les femmes vivant en couple perçoivent un revenu annuel inférieur de 42 % à celui de leur conjoint », informe la députée Renaissance de l'Essonne, Marie-Pierre Rixain, à l'origine de cette loi, dans son exposé des motifs. Or, avec le taux unique du foyer fiscal appliqué aujourd'hui par défaut (qui prend donc en compte les deux revenus), la femme subit une ponction disproportionnée par rapport à son salaire. Ainsi, dans le cas d'un couple marié sans

enfants où lui gagne 3.000 € net par mois et elle 1.800 €, le taux de PAS du couple est de 7,2 % ; s'ils optent chacun pour le taux individualisé, il est de 9,5 % pour lui... et seulement 2,6 % pour elle. Dans le premier cas, elle verse près de 130 € d'impôt par mois, un peu moins de 47 € dans le second. Le taux individualisé existe déjà, mais il s'agit d'une option, « une case à cocher », comme le



souligne la députée, ce qui est, par méconnaissance, un frein réel. Dès lundi soir, sur France 5, la Première ministre, Elisabeth Borne, avait anticipé cette proposition en annonçant l'application du taux individualisé par défaut à partir de 2025. « La fiscalité ne doit pas être un frein à l'émancipation des femmes, notamment celles qui ont un écart de salaire important avec leur conjoint », a-t-elle affirmé. Cette loi veut par ailleurs mettre fin à l'imposition de la prestation compensatoire, pour le bénéficiaire, en cas de divorce. — S. M.

## LE MARCHÉ DE L'ART

# Acheter un tableau flamand

**Technique irréprochable** Quels sont les artistes accessibles ? Quels sujets privilégier ? Quelle est la meilleure période ? Voici quelques clés pour se repérer sur le marché de la peinture flamande.

**D**u 11 au 19 mars, la Tefaf (Maastricht) dévoilera son lot de chefs-d'œuvre. Le 28 mars, à Paris, Drouot mettra au feu des enchères *L'Avocat du village*, un tableau de Pieter Brueghel le Jeune d'avant 1618 inédit sur le marché depuis 1900. Dominée par l'école d'Anvers, la peinture des Flandres connaît son âge d'or au XVII<sup>e</sup> siècle. Paysages d'hiver, kermesses, portraits ou natures mortes célèbrent la beauté des êtres et des choses. Sans viser un Rubens, il est possible de s'offrir un tableau de qualité muséale pour moins de 50.000 €.

## LES MAÎTRES ONT LA COTE

Pour l'expert Eric Turquin, « Pierre Paul Rubens est le plus grand génie flamand ». Quand un tableau passe en vente, les prix s'envolent. Un Judith et Holopherne a récemment été vendu à New York pour 25 millions de dollars. Dans le cas des Brueghel (père et fils), les prix grimpent en flèche. Quel résultat va faire *L'Avocat du village* ? Estimé 600.000-800.000 €, il s'agit du plus grand format connu pour cette composition fréquente chez Brueghel le Jeune (trente versions attestées). A Maastricht, la galerie De Jonckheere présentera des kermesses de David Teniers, un rare paysage de neige d'Anthonie Verstraelen monogrammé et daté de 1629 ainsi qu'une splendide *Lucrèce* du Maître des demi-figures. La grande époque de l'art flamand se situe entre 1620 et 1660. Le XVI<sup>e</sup> siècle, dans le sillage de Jérôme Bosch, voit sa cote monter.

En revanche, pour le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, des tableaux qui valaient entre 30.000 et 80.000 € il y a dix ans sont proposés à des prix très bas. « Cent ans après Brueghel, ce sont des œuvres moins puissantes, mais qui ont du charme et de la poésie », précise Eric Turquin.

## UN ART DE LA DÉLECTATION

A la différence de la peinture italienne, souvent produite pour des églises, l'art flamand est principalement destiné aux intérieurs privés, aux collectionneurs et à leurs cabinets. La magie des œuvres naît d'une technique irréprochable, du chatiment des couleurs, de la sensualité d'une



Herri met de Bles, La Sainte famille dans un paysage, huile sur panneau, 57,4 cm × 71,8 cm, vente à Bâle (online only) le 22 mars, estimation 30.000-40.000 €.

matière parfaitement lisse. C'est un art du plaisir, de la délectation.

## L'ASSÈCHEMENT DU MARCHÉ

A la même époque, les tableaux hollandais sont plus austères. « Depuis la Covid, une nouvelle clientèle est apparue, en quête de tableaux qui racontent des histoires, qui font rêver », poursuit Eric Turquin. Le paysage d'hiver (rivières gelées, patineurs...) reste un incontournable de la peinture flamande. « Nous observons aussi un regain d'intérêt pour la nature morte, les fleurs, les fruits », souligne Alice Frech, directrice de la galerie De Jonckheere. Les merveilles et les curiosités de la nature séduisent. Au catalogue de la vente du 22 mars chez Artcurial, le tableau de Jan van Kessel l'Ancien intitulé *Insectes, batraciens, coquillages et souris* est, en ce domaine, un pur ravissement (estimation 200.000-400.000 €). « S'inscrivant après Brueghel l'Ancien et Jérôme Bosch, le groupe d'artistes que l'on donne pour leur deuxième

cercle a beaucoup de succès. Les scènes dites « infernales » ont des qualités narratives extraordinaires, la fantaisie des personnages intrigue », explique Alice Frech, en faisant allusion à des peintres comme Jan Mandyn ou Pieter Huys. Le marché réserve encore de belles surprises, mais il se resserre. « La ponction des musées est très importante. Sur dix beaux tableaux qui passent en vente, huit rejoignent des institutions. Les musées américains revendent, mais souvent des tableaux moyens pour en acquérir de meilleurs », précise Eric Turquin.

Cet assèchement fait monter la crème du marché et baisser le milieu de gamme. Surveillez les ventes pour dénicher la perle rare. Les prix pour un immense artiste, par exemple Gerard Seghers, n'ont rien d'affolant. Un très beau tableau d'Herri Met de Bles ne vous coûtera pas plus de 50.000 €, et il suffit de déboursier entre 10.000 et 30.000 € pour s'offrir une œuvre de qualité muséale de Louis de Caullery. — GUILLAUME MOREL



Maître des demi-figures, Lucrèce, huile sur panneau, 53 cm × 40,5 cm, présenté à la Tefaf par la galerie De Jonckheere, Genève. Prix sur demande.

## A voir :

La 36<sup>e</sup> édition de la Tefaf, Maastricht Exhibition & Congress Center, Forum 100, 6229GV Maastricht, Pays-Bas, 0031 43 383 83 83, www.tefaf.com, du 11 au 19 mars.

## A suivre :

— Vente « Maîtres anciens et du XIX<sup>e</sup> siècle. Tableaux, dessins, sculptures », le 22 mars, à 17 heures, chez Artcurial, 7, rond-point des Champs-Élysées, 75008 Paris, 01 42 99 20 20, www.artcurial.com.

— Vente de *L'Avocat du village*, de Pieter Brueghel le Jeune, le 28 mars, à 14 heures, à Drouot, 9, rue Drouot, 75009 Paris, 01 48 00 20 00, www.drouot.com.

## A savoir :

— Cabinet d'expertise Eric Turquin, 69, rue Sainte-Anne, 75002 Paris, 01 47 03 48 78, www.turquin.fr.

— Galerie De Jonckheere, 7, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève, Suisse, 0041 22 310 80 80, www.dejonckheere-gallery.com.